

## **MAC HORIZON 2022 FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.491.463, un actif net de D : 12.298.160 et un bénéfice de D : 898.160 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2016 ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

4. Les emplois en titres d'OPCVM représentent à la clôture de l'exercice 33,64% du total de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. Les emplois en portefeuille-titres, représentent à la clôture de l'exercice 97,84% du total des actifs, se situant au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ainsi, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent au 31 décembre 2016 que 2,15% du total des actifs se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par le décret précité.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

### ***Vérifications et informations spécifiques***

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 24 mars 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	12 221 922	-
Actions et droits rattachés		8 084 798	-
Titres OPCVM		4 137 124	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		268 421	100 000
Disponibilités		268 421	100 000
<b>Créances d'exploitation</b>		1 120	-
<b>Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 491 463</b>	<b>100 000</b>

**PASSIF**

<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	184 655	-
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	8 648	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>193 303</b>	<b>-</b>

**ACTIF NET**

<b>Capital</b>	7	12 267 850	100 000
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		30 310	-
<b>ACTIF NET</b>		<b>12 298 160</b>	<b>100 000</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>12 491 463</b>	<b>100 000</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2016	Année 2015
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	358 601	-
Dividendes		358 601	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	5 260	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		363 861	-
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(316 569)	-
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		47 292	-
<b>Autres charges</b>	11	(16 982)	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		30 310	-
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		30 310	-
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		483 300	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		503 901	-
Frais de négociation de titres		(119 351)	-
		<b>898 160</b>	<b>-</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2016	Année 2015
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>898 160</u>	<u>-</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	30 310	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	483 300	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	503 901	-
Frais de négociation de titres	(119 351)	-
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>11 300 000</u>	<u>-</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	11 300 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>Rachats</b>		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>12 198 160</b></u>	<u><b>-</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	100 000	100 000
En fin d'exercice	12 298 160	100 000
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	1 000	1 000
En fin d'exercice	114 000	1 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>107,879</b></u>	<u><b>100,000</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>7,88%</b></u>	<u><b>0,00%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 12.221.922 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2016</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>7 620 420</b>	<b>8 084 798</b>	<b>65,74%</b>
ARTES	20 000	156 962	158 180	1,29%
ASSAD	185 121	927 337	1 126 461	9,16%
BH	51 999	862 408	941 078	7,65%
BIAT	10 000	859 968	886 110	7,21%
BNA	63 878	590 794	574 966	4,68%
CARTHAGE CEMENT	325 000	683 858	665 600	5,41%
ENNAKL AUTOMOBILES	25 000	335 451	360 000	2,93%
EURO CYCLES	29 000	1 216 261	1 186 187	9,65%
HANNIBAL LEASE	58 600	492 535	533 612	4,34%
ONE TECH	7 331	57 388	62 387	0,51%
S.A.H	85 000	991 444	1 152 430	9,37%
SOTRAPIL	21 679	196 105	190 580	1,55%
UNIMED	24 341	249 909	247 207	2,01%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>4 118 202</b>	<b>4 137 124</b>	<b>33,64%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	39 336	4 118 202	4 137 124	33,64%
<b>TOTAL</b>		<b>11 738 622</b>	<b>12 221 922</b>	<b>99,38%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>97,84%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2015</b>	-	-	-	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	20 757 007		20 757 007	
Titres OPCVM	14 782 065		14 782 065	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	(13 136 587)		(13 136 587)	518 179
Titres OPCVM	(10 663 863)		(10 663 863)	(14 278)
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>				
Actions côtées		464 377	464 377	
Titres OPCVM		18 923	18 923	
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>11 738 622</b>	<b>483 300</b>	<b>12 221 922</b>	<b>503 901</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2016 à D : 184.655, contre un solde nul au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	54 771	-
Rémunération variable du gestionnaire	127 418	-
Rémunération du dépositaire	2 466	-
<b>Total</b>	<b>184 655</b>	<b>-</b>

**Note 6 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 8.648, contre un solde nul à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance du CMF	1 043	-
Retenue à la source	884	-
Rémunération du CAC	6 721	-
<b>Total</b>	<b>8 648</b>	<b>-</b>

**Note 7 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2015**

Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	1

**Souscriptions réalisées**

Montant	11 300 000
Nombre de parts émises	113 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	9

**Rachats effectués**

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	483 300
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	503 901
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(119 351)

**Capital au 31-12-2016**

Montant	12 267 850
Nombre de parts	114 000
Nombre de copropriétaires	10

### Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 358.601, contre un solde nul au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	220 837	-
des titres OPCVM	137 764	-
<b>TOTAL</b>	<b>358 601</b>	<b>-</b>

### Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 5.260, contre un solde nul au 31 décembre 2015 et s'analyse comme suit :

	2016	2015
Intérêts des dépôts à vue	5 260	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 260</b>	<b>-</b>

### Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 316.569, contre un solde nul au 31 décembre 2015, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération fixe du gestionnaire (charge)	177 329	-
Rémunération variable du gestionnaire (charge)	127 418	-
Rémunération du dépositaire (charge)	11 822	-
<b>Total</b>	<b>316 569</b>	<b>-</b>

**Note 11 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2016 à D : 16.982, contre un solde nul au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du CAC (charge)	6 721	-
Redevance du CMF (charge)	10 019	-
Services bancaires et assimilés	141	-
Autres (charge)	101	-
<b>Total</b>	<u><b>16 982</b></u>	<u><b>-</b></u>

**Note 12 : Autres informations****12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	3,192	-
Charges de gestion des placements	(2,777)	-
<b>Revenus net des placements</b>	<u><b>0,415</b></u>	<u><b>-</b></u>
Autres charges	(0,149)	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u><b>0,266</b></u>	<u><b>-</b></u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u><b>0,266</b></u>	<u><b>-</b></u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4,239	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4,420	-
Frais de négociation de titres	(1,047)	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u><b>7,613</b></u>	<u><b>-</b></u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	7,879	-

<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>7,613</b>	<b>-</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>7,613</b>	<b>-</b>
Valeur liquidative	107,879	100,000
 <b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,67%	0,00%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,26%	0,00%

### **12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.